

Accident mortel au moulin à vent de Fraisse-des-Corbières

(AD 11 5E157/1 cliché 163)

Aujourd'hui septième fructidor l'an troisième de la république française une et indivisible par devant moi Baptiste Bachelier membre du conseil général de la commune de Fraisse élu pour dresser les actes destinés à constater les naissances mariages et décès des citoyens est comparu dans la maison commune, Guillaume Limousy juge de paix officier de police et de sûreté du canton de Durban assisté des citoyens Jacques Laborde et Jean Cassé domiciliés dans la présente commune lequel a déclaré à moi Baptiste bachelier qu'ayant été instruit qu'un jeune garçon avait été trouvé mort dans le moulin situé dans le territoire de la commune de Fraisse il s'était transporté sur le (?)¹ et y avait rédigé le procès-verbal dont la teneur suit :

Ce jourd'huy septième fructidor l'an troisième de la république française une et indivisible par devant moi Guillaume Limousy juge de paix officier de police et de sûreté du canton de Durban assisté de citoyens Jacques Laborde et Jean Cassé agriculteurs de la commune de Fraisse, écrivain Germain Robbert Desplas greffier provisoire, sur la vie qui nous a été donné par Jean Combes agriculteur de la commune de Saint-Jean de Barou qui nous a dit que dans le cours de cette journée et environ les huit heures du matin, le citoyen Jean Busquet âgé d'environ douze ans, natif de la commune de Cucugnan, district de Lagrasse canton de Tuchan était au moulin à vent du dit Fraisse et se trouvant seul dans le dit moulin il est monté malheureusement pour lui sur la tramèze² du dit moulin voulant sans doute arranger le bled qui se trouvait dans la tramèze pour le faire descendre dans la meule il a été entraîné par la force de deux machines qu'on appelle vulgairement l'une la lanterne et l'autre le rouet et il a été écrasé et trouvé mort entre les deux machines et a signé Combes. Nous officier de police de sûreté accompagné du citoyen François Gaubert officier de santé de la commune de Saint-Jean de Barou assisté des témoins dénommés ci-dessus nous sommes transportés au moulin à vent de Fraisse où le cadavre était exposé et nous avons ordonné à l'officier de santé de visiter et le dit cadavre pour faire connaître et savoir dire véritablement s'il est mort conformément à l'exposé ci-dessus. Nous avons ordonné de plus à qui que ce soit de sortir du dit moulin jusqu'à la closture du présent verbal et des déclarations des témoins, Gaubert officier de santé, Limousy officier de police.

Et dessuite le citoyen François Gaubert officier de santé a procédé à la visite du dit cadavre qui nous a dit qu'après avoir duement examiné de toutes ses blessures il a premièrement (un mot illisible) que la main droite était fracturée 2° le coronal

¹Marge étroite mot caché (je propose : champ ou lieu)

² La trémie